



RCS : LAVAL

Code greffe : 5301

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de LAVAL atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2013 B 00347

Numéro SIREN : 794 031 989

Nom ou dénomination : LOGIFLOWS

Ce dépôt a été enregistré le 28/04/2016 sous le numéro de dépôt 1541

Duplicata
GREFFE DU
TRIBUNAL DE COMMERCE
DE LAVAL

CS 415 (12 allée de la Chartrie)
53004 LAVAL CEDEX
TEL: 02 43 59 70 80 - FAX : 02 43 58 15 67
www.infogreffe.fr

RECEPISSE DE DEPOT

MAITRE GERVAIS OUTIN
RUE DES MARTINIÈRES
53960 BONCHAMP LES LAVAL

V/REF : GO/CA
N/REF : 2013 B 347 / 2016-A-1541

Le Greffier du Tribunal de Commerce DE LAVAL certifie qu'il a reçu le 28/04/2016, les actes suivants :

Procès-verbal d'assemblée générale ordinaire en date du 01/03/2016
- Nomination(s) de gérant(s)

Concernant la société

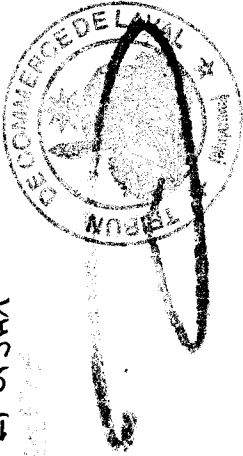
LOGIFLOWS
Société à responsabilité limitée
5 et 17 rue de Corbusson
ZA le Châtelier II
53940 Saint-Berthevin

Le dépôt a été enregistré sous le numéro 2016-A-1541 le 28/04/2016
R.C.S. LAVAL 794 031 989 (2013 B 347)

Fait à LAVAL le 28/04/2016,
Le Greffier



PROCES VERBAUX
Séjour effectué au Greffe du Tribunal
de Commerce de LAVAL le
28 AVR. 2016
Pour la N° 2016 F 5544



LOGIFLOWS

Société à Responsabilité Limitée
au capital de 40.000 €uros

Siège social : 5 et 17 rue de Corbusson – ZA Le Châtelier II
53940 SAINT BERTHEVIN

794 031 989 RCS LAVAL

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DES ASSOCIES

DU 1^{er} MARS 2016

L'an deux mille seize,
Le premier mars à quatorze heures,

Les Associés de la Société à Responsabilité Limitée **LOGIFLOWS**, se sont réunis à SAINT BERTHEVIN (53940) 5 et 17, rue de Corbusson - ZA Le Châtelier II, en Assemblée Générale Ordinaire, sur convocation régulière de la Gérance.

Etaient présents ou représentés :

- Monsieur ADRION Jérôme,
propriétaire de..... 2.000 Parts
- Madame ADRION Valérie,
propriétaire de..... 2.000 Parts

SOIT AU TOTAL.....4.000 Parts

L'assemblée est présidée par Monsieur ADRION Jérôme, gérant et associé.

Monsieur le Président constate que la totalité du capital est représentée. L'Assemblée peut donc valablement délibérer.

L'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant :

- **NOMINATION DE NOUVEAUX COGERANTS ;**
- **POUVOIRS EN VUE DES FORMALITES ;**
- **L'AUTORISATION DE LA SIGNATURE DE L'ACTE DE CESSION DE CONTRATS DE PRESTATIONS LOGISTIQUES AVEC LA SOCIETE SUPPORT PRODUCTION & LOGISTIQUE S.P.L. ;**
- **POUVOIRS**

La Présidence ouvre la séance en donnant lecture du rapport de la Gérance.

Après échange de vues et personne ne demandant plus la parole, Monsieur le Président lit et met aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale nomme, en qualité de nouveaux cogérants de la société, pour une durée illimitée :

- **Monsieur THIBAUT David,**
né le 22 Septembre 1974 à BEAUPREAU (49)
demeurant à CHAMBELLAY (49220) Route de Montreuil – Parc Résidentiel Loisirs,
- **Madame N'DIAYE Stéphanie,**
née le 09 Juillet 1976 à LAVAL (53)
demeurant à LAVAL (53000) 5, rue Berthier

ce, à compter du 1^{er} Mars 2016.

Monsieur THIBAUT David et Madame N'DIAYE Stéphanie exerceront leurs fonctions dans les conditions fixées par la loi et l'article 20 des statuts.

Monsieur THIBAUT David et Madame N'DIAYE Stéphanie, ici présents, acceptent ces fonctions et déclarent n'être frappés d'aucune incapacité ou déchéance susceptible de leur interdire l'accès à ces fonctions.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait de procès-verbal de la présente décision pour accomplir toutes formalités légales.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

Après avoir pris de connaissance du projet de cession :

- Portant sur l'ensemble des contrats de prestations logistiques que la société SUPPORT PRODUCTION & LOGISTIQUE S.P.L., Société à Responsabilité Limitée à associé unique au capital de 100 €uros, dont le siège social est fixé à SAINT BERTHEVIN (53940) 5 et 17 rue de Corbusson – ZA Le Châtelier II, immatriculé sous le numéro 489 809 756 R.C.S. LAVAL a conclu avec ses Sociétés Clientes ;
- moyennant un prix de 7.000 €uros, payable dans les trente jours de la signature ;
- et ce, à compter du 1^{er} mars 2016 ;

l'Assemblée Générale décide d'agréer ladite cession entre la société SUPPORT PRODUCTION & LOGISTIQUE S.P.L., cédante et la société LOGIFLOWS, cessionnaire.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs à la gérance à l'effet de, au nom et pour le compte de la société, signer l'acte de cession de contrat de prestations logistiques.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

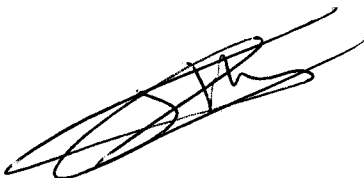
Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le présent procès-verbal, après lecture, a été signé par les associés présents ou représentés, ainsi que par les cogérants.

M. ADRION Jérôme,



M. THIBAUT David,



Mme ADRION Valérie,



Mme N'DIAYE Stéphanie,

